



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vaccinations

Question écrite n° 74774

Texte de la question

M. Dino Cinieri appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la politique vaccinale française. Dans notre pays, les vaccins sont souvent mal perçus par l'opinion, et on constate des réticences liées à une demande de qualité et de sécurité. Parmi les pays industrialisés, seules la France et l'Italie ont encore des obligations vaccinales ; dans notre pays ces vaccins obligatoires sont au nombre de trois, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite ; ils sont limités aux enfants, et combinés à des vaccins recommandés. Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) a demandé en septembre 2014 qu'un débat de société soit organisé pour redéfinir les notions de vaccination obligatoire et recommandée, ainsi que les besoins actuels en protection vaccinale, compte tenu de la multiplication des échanges internationaux et de la recrudescence ou la disparition de certaines maladies. Aussi il souhaite connaître l'état d'avancement du programme national d'amélioration de la politique vaccinale 2012-2017.

Texte de la réponse

La vaccination est l'un des grands succès des politiques de santé publique, il ne faut ni oublier, ni banaliser les fléaux ainsi éradiqués ou amoindris dans nos pays. Ce geste de prévention a permis de sauver des millions de vie. Se vacciner, c'est se protéger individuellement contre des maladies infectieuses transmissibles et graves mais c'est aussi un acte solidaire et citoyen. Se protéger, c'est aussi protéger les autres. Des inquiétudes sont cependant régulièrement soulevées : effets secondaires graves, pénuries, communication parfois contestée... Par-delà ses bénéfices avérés en santé publique, la politique vaccinale alimente de nombreux débats. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes réaffirme l'intérêt majeur de santé publique de notre politique vaccinale, mais attentive à la nécessité de débattre et de recréer de l'adhésion, dans la plus grande transparence elle proposera dans les prochaines semaines l'organisation d'un débat public. La mission parlementaire sur la politique vaccinale confiée à Madame Hurel, dont le rapport doit m'être remis dans quelques semaines, proposera des modalités concrètes d'organisation de ce débat. S'agissant de l'état d'avancement du programme national d'amélioration de la politique vaccinale 2012-2017, la simplification du calendrier vaccinal, effective en avril 2013, a eu pour objectif d'optimiser le nombre d'injections nécessaires pour la protection optimale des personnes, tout en facilitant la lisibilité et la mémorisation des rendez-vous vaccinaux. La démarche de développement d'un outil électronique de suivi des vaccinations par le médecin, le pharmacien et le patient s'inscrit dans la perspective de la mise en place du dossier médical personnel. Concernant la diversification et la facilitation de l'accès à l'offre de vaccination, les agences régionales de santé (ARS) dans le cadre de leur programme régional de santé s'appuient sur les centres de vaccination pour promouvoir des vaccinations sur les lieux de vie mais aussi à destination des populations fragiles. Par ailleurs, le projet de loi de modernisation de notre système de santé prévoit d'étendre les compétences de certains professionnels de santé, permettant ainsi d'atteindre la population à différentes étapes de leur parcours de soin et de diversifier l'offre de vaccination. Quant à la communication sur la vaccination, l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) diffuse et met à disposition de nombreux outils sur son site internet. Il contribue à promouvoir l'accès aux connaissances sur la prévention vaccinale à travers l'élaboration, en lien avec la

direction générale de la santé, de documents sur les maladies à prévention vaccinale et de supports d'informations sur les recommandations du calendrier des vaccinations à l'attention du grand public et des professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74774

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1247

Réponse publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7901